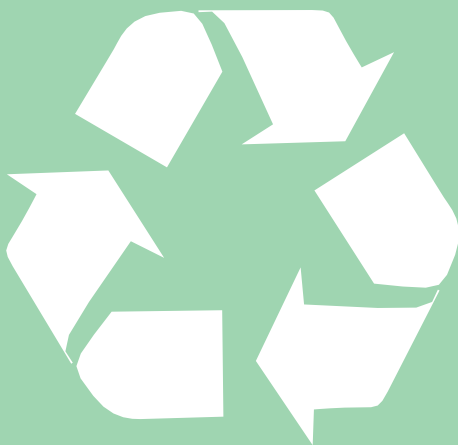




COMUNE DI BETTONA
Assessorato Ambiente

GUIDE PRATIQUE POUR LE BON TRI SÉLECTIF



Effectuer la collecte différenciée



Faire le tri sélectif est le moyen le plus simple de **restituer les matériaux à l'environnement en les transformant en ressources précieuses.**

L'activité exercée par chacun de nous dans le tri sélectif est très importante : en triant correctement nos déchets, **nous récupérons des matériaux utiles** à la production de nouveaux objets, et **nous protégeons l'environnement et ses ressources.**

LE TRI SÉLECTIF EST UNE OBLIGATION PRÉVUE PAR LA LOI ET PAR LES RÈGLEMENTS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES. LE NON-RESPECT ET L'ABANDON DE DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE ENTRAÎNENT DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES.



**Attention au symbole !
LISEZ L'ÉTIQUETTE**

Identifiez les symboles présents sur l'emballage, **il sera plus facile** de reconnaître le matériau qui le

Règles Générales

QUELQUES RÈGLES GÉNÉRALES POUR UN TRI SÉLECTIF CORRECT PORTE À PORTE

- Exposez les conteneurs uniquement les jours et les horaires indiqués dans le calendrier.
Les déchets déposés des jours différents de ceux prévus ou non conformes au type de tri ne seront pas collectés.
- Insérez les déchets uniquement dans les conteneurs/sacs prévus à cet effet.
- Ramenez le bidon/conteneur à l'intérieur de la propriété privée après vidange.
- Déposez les déchets en utilisant toujours et uniquement les matériels fournis gratuitement par l'Administration municipale et par Gesenu Ambiente.

TOUTE VIOLATION PEUT ENTRAÎNER DES SANCTIONS.

Quelques Conseils

LORSQUE VOUS ACHÉTEZ

Choisissez les articles avec moins d'emballages et, si possible, préférez les produits en vrac ou rechargeables.

Évitez les produits jetables et à usage unique et, lorsque vous faites vos courses, emportez avec vous un sac réutilisable.

Achetez le strict nécessaire sans exagérer et vérifiez toujours les dates d'expiration.

N'achetez pas de produits emballés dans des emballages dépourvus de l'indication du matériau dont ils sont faits.

APRÈS EMPLOI

Nous réduisons le volume des emballages, pour éviter qu'ils prennent trop de place.

Nous déposons les conteneurs et les sacs, toujours bien fermés, devant la maison ou les équipements sur la voie publique, dans une position facilement accessible aux moyens de tri.

Si nous déposons des bidons/conteneurs, nous laissons la poignée surélevée pour empêcher les animaux errants de soulever le couvercle.



Déchets Organiques

Utilisez
le
bidon/conteneur
de **couleur
marron** qui vous
a été attribué

POURQUOI FAIRE LE TRI SÉLECTIF ?

Les résidus organiques
peuvent être transformés
en biogaz et en compost,
utilisé pour la production
d'engrais organique de
qualité.



FERMEZ BIEN LE SAC !
emballez les déchets
dans des sacs
biodégradables
compostables.

**NE PAS UTILISER DE
SACS EN PLASTIQUE**



CE QU'IL FAUT DONNER

- Déchets et peaux de fruits et légumes
- Viande et poisson en petits morceaux
- Produits laitiers
- Coques d'œufs, noix et noisettes
- Marcs de café, filtres d'infusions
- Serviettes et mouchoirs en papier usagés ou sales
- Papier absorbant de cuisine
- Liège, sciure et cendres de bois (*bien éteinte et emballée*)
- Litières biodégradables
- Assiettes, verres et sachets en bioplastique compostable



CE QU'IL NE FAUT PAS JETER

- Couches et tampons
- Mégots de cigarette
- Gazes et pansements
- Coquilles de crustacés
- Os de grandes dimensions
- Dissections d'animaux

Bioplastique Compostable



Attention au symbole !
LISEZ L'ÉTIQUETTE

Le bioplastique compostable est un matériau innovant, une alternative durable au plastique traditionnel.

Recyclez-le correctement avec les déchets organiques humides et il deviendra du compost : un nutriment précieux pour notre sol.



7

Plastique biodégradable et compostable TRI

DES DÉCHETS ORGANIQUES



Reconnaître correctement les emballages en bioplastique compostable est très facile : il suffit de lire l'étiquette !

Seule la présence de l'un de ces symboles garantit que vous pouvez collecter les produits en bioplastique compostable avec les produits biologiques, car cela certifie les caractéristiques de biodégradabilité et de compostabilité requises par la norme EN 13432.



Compostage Domestique

Le compostage est un moyen pratique et écologique d'éliminer les déchets organiques.

Si vous avez un jardin ou un potager, demandez le composteur, c'est une bonne pratique de récupération qui vous permettra de produire un terreau naturel utile pour fertiliser les plantes et les légumes.



Papier et Carton

Utilisez le conteneur de **couleur jaune** qui vous a été attribué

POURQUOI FAIRE LE TRI SÉLECTIF ?

Les déchets en papier sont transformés en papier recyclé, ceux en carton sont transformés en autre carton, avec une économie de ressources et d'énergie.



CE QU'IL FAUT DONNER

- Journaux, livres et magazines
- Brochures et dépliants
- Vieux cahiers et catalogues
- Sacs en papier
- Conteneurs en Tetra Pak
- Boîtes et emballages en carton
- Cartons à pizza
(s'ils ne sont pas trop sales)
- Les nappes en papier



**Attention au symbole !
LISEZ L'ÉTIQUETTE**



PAP

PAP 20

Carton ondulé. Utilisé principalement pour les cartons et les emballages.



PAP

PAP 21

Carton non ondulé. Souvent utilisé pour les emballages alimentaires.



PAP

PAP 22

Papier simple. Papier journal et cartes alimentaires.



CA Carton polycouplé. Produit avec la présence d'autres matériaux que le papier, par exemple le tétrapak.



C/PAP

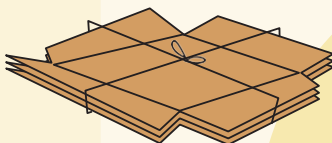
C/PAP, 81

Polycopié/papier, plastique



CE QU'IL NE FAUT PAS JETER

- Papier sulfurisé



CASSEZ LES BOÎTES !

Écrasez et pliez les boîtes en carton, de manière à réduire leur volume.

LE SAC EN PLASTIQUE N'EST PAS DU PAPIER !

Si vous ramassez votre papier à la maison dans des sacs en plastique, ne videz que le contenu à l'intérieur du conteneur de papier.

Emballages en verre



CE QU'IL FAUT DONNER

- Bouteilles, bocaux et bocaux en verre (*dévissez les bouchons en acier et aluminium*)



CE QU'IL NE FAUT PAS JETER

- Verres
- Néon et ampoules
- Plexiglas
- Céramique et Porcelaine
- Miroirs
- Vitre
- Pyrex et verres de four

Utilisez le **conteneur à verre de couleur vert**

POURQUOI FAIRE LE TRI SÉLECTIF ?

Le verre est un matériau précieux et, s'il est correctement séparé, c'est un matériau recyclable à 100 % et pour d'innombrables fois.



Attention au symbole!
LISEZ L'ÉTIQUETTE

LES 6 RÈGLES À RETENIR

- Déposez uniquement des bouteilles et des bocaux
- Enlevez les bouchons et les cols
- Ne mélangez pas verre et cristal
- Retirez les résidus alimentaires
- Le verre borosilicaté n'est pas du verre
- Inutile de supprimer les étiquettes

GL 70
(Verre transparent)
Utilisé par exemple pour les bocaux et les bouteilles.



GL

GL 71
(Verre de couleur vert)
Utilisé par exemple pour les bouteilles.



GL

GL 72
(Verre marron)
Utilisé par exemple pour les bouteilles.



GL



OBJETS DE GRANDE TAILLE
LES DIMENSIONS,
comme les dames-jeannes, doivent être apportées au centre de collecte municipal.



Emballages en Plastique et Métaux

Utilisez
le sac ou

conteneur de
couleur bleu
qui vous a été
attribué

POURQUOI FAIRE LE TRI SÉLECTIF ?

Les emballages post-consommation sont envoyés à des installations où ils sont séparés par type de produit et selon le matériau dont ils sont faits, pour ensuite être traités et devenir de nouveaux objets.



ENLEVEZ LES RÉSIDUS DE NOURRITURE !

Le plastique ne doit pas être lavé, mais dans le cas d'emballages/ récipients très sales, il est de bonne pratique de rincer pour éviter les mauvaises odeurs.



CE QU'IL FAUT DONNER

- Assiettes et verres en plastique jetables (*sans résidus alimentaires, non en bioplastique compostable*)
- Emballages en plastique : bouteilles vides pour boissons, barquettes pour aliments
- Emballages rigides pour gâteaux en plastique ou en polystyrène, boîtes transparentes pour aliments
- Emballages en plastique de collations et de collations
- Flacons et sachets pour recharger les savons et les détergents
- Contenants pour yaourts, crèmes de fromage, desserts ou briques de thé
- Filets pour fruits et légumes
- Pots pour plantes (*diamètre maximum 15/20 cm*)
- Enveloppes, sachets et pellicules pour aliments en général, également en aluminium (*pâtes, riz, chips, bonbons, collations, etc.*)
- Sacs, sachets, sacs à provisions (*non si en bioplastique compostable*)
- Polystyrène (*si grand, réduisez-le*)
- Boîtes et pots métalliques pour aliments (*thon, viande, légumes, aliments pour animaux*)
- Canettes en aluminium
- Bouchons ou couvercles en plastique, acier ou aluminium
- Bacs en aluminium pour aliments (*pas trop sales*)
- Tubes en aluminium (*mayonnaise, crèmes, etc.*)
- Les pots de peinture vides
- Clous, vis, fils de fer et petits matériaux métalliques pour l'entretien domestique

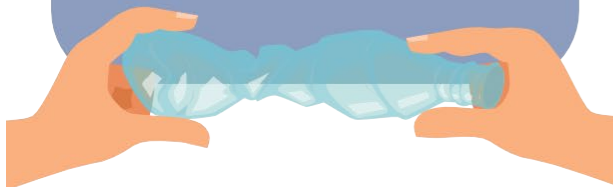


CE QU'IL NE FAUT PAS JETER

- Tous les objets en plastique ou en métal qui ne sont pas des emballages
- Jouets, biens durables en plastique (chaises, tables, égouttoirs...)
- Meubles et objets en plastique
- Équipements électriques et électroniques
- Cd, dvd, cassette de musique et vhs
- Pantoufles en plastique
- Récipients pour boissons en Tetra Pak
- Photographies et films photographiques,
- Stylos, feutres, parapluies, rasoirs jetables
- Couches
- Couverts jetables
- Conteneurs étiquetés comme dangereux



ÉCRASEZ LES BOUTEILLES !
pour réduire le volume, écrasez les bouteilles horizontalement et vissez le bouchon



Attention au symbole ! LISEZ L'ÉTIQUETTE

Plastique



PET (polyéthylène téréphthalate)
Utilisé dans les récipients de boissons, les emballages alimentaires et les textiles.



HDPE (polyéthylène à haute densité)
Présent dans les sacs et sachets en plastique, les récipients de différents types et les ustensiles de cuisine.



PVC (chlorure de vinyle ou polyvinyle)
Plastique très résistant. Il est utilisé sur les fenêtres, les tuyaux de construction, les câbles électriques et les sols en vinyle.



LDPE (polyéthylène à basse densité)
Il est utilisé pour divers récipients, bouteilles jetables, flacons pour détergents et revêtements minces pour emballages



PP (polypropylène)
Utilisé dans les outils médicaux ou de laboratoire, les bouchons et les étiquettes



PS (polystyrène ou polystyrène)
Il a une utilisation spécifique comme isolant dans les constructions, ainsi comme protection dans l'emballage de marchandises et de produits.



AUTRES (ex : BPA, polycarbonate, LEXAN, PLA).
Il s'agit de types de plastique qui ne rentrent pas dans les groupes précédents, mais qui sont quand même jetables dans le plastique. Parmi eux, nous trouvons également le bioplastique, dans ce cas, le numéro 7 sera accompagné de la mention « compostable / ok compost », et le déchet devra être éliminé dans l'environnement humide/organique.

Métaux



ALU 41 (Aluminium)
Utilisé par exemple dans les canettes, et dans les emballages de cuisine.



FE 40 (Acier)
Principalement utilisé pour les boîtes de conserve et les boîtes alimentaires telles que les boîtes de thon.



Déchets Sec Résiduel

Utilisez le sac ou conteneur de couleur gris foncé ou noir qui vous a été attribué



CE QU'IL FAUT DONNER

- Couches, Couches pour adultes et alèses
- Serviettes hygiéniques
- Couverts en plastique
- Jouets en caoutchouc et en plastique
- Capsules de café en plastique dur
- CD, DVD, cassettes de musique et vhs
- Objets en céramique, porcelaine, pyrex et vitrocéramique
- Poussières de l'aspirateur ou des ordures ménagères
- Plaques, radiographies, pellicules photographiques et diapositives
- Ampoules à incandescence
- Stylos, marqueurs et papeterie en général
- Brosses à dents et éponges
- Papier huilé, plastifié et thermique (reçus, fax, etc.)
- Papier sulfuré, papier sale et lingettes humides
- Collants et chaussettes
- Mégots de cigarettes (bien éteints)
- Tapis, chiffons, tissus et vêtements désuets
- Tubes pour l'arrosage
- Miroirs et cristaux
- Verres en verre



**DÉCHET
LE SÉCHAGE
RÉSIDUEL NE SIGNIFIE
PAS QUE VOUS
POUVEZ MÉLANGER
LES DÉCHETS EN
ÉVITANT DE FAIRE LE
TRI SÉLECTIF !**

Dans ce conteneur, vous ne pouvez jeter que les déchets que vous ne pouvez pas trier et non ceux que vous ne voulez pas trier.

FERMEZ BIEN LE SAC !

Jetez les déchets après les avoir correctement emballés dans un sac transparent ou semi-transparent



Goudrons et élagags



Dans la municipalité de Bettona, les citoyens ont 2 possibilités, qui diffèrent en fonction du volume du « vert » à déposer :

1) En cas de quantités pouvant être transportées de manière autonome **avec un véhicule privé**, le citoyen peut apporter ses déchets « verts » au centre de collecte municipal.

2) En cas de quantités très importantes, c'est-à-dire de résidus de taille de grande taille, il est possible de demander le retrait à domicile par « araignée mécanique » pour un maximum de 1 fois par an et un volume ne dépassant pas 3 m3.

Le service est gratuit et les temps d'attente peuvent varier en fonction du nombre de demandes et de la saisonnalité.

Pour la réservation du service ou des informations, contactez par téléphone le Service Client GEST.

Comment éliminer correctement les déchets provenant de la tonte et de la coupe de l'herbe ?

Pour plus d'informations et des mises à jour consultez toujours le site **Gesenu.it** dans la section de votre commune sur la page dédiée

Huile végétale usagée



Comment se récupère-t-il ?
l'huile végétale usagée ?

L'huile peut être apportée dans des récipients spéciaux, conservés à l'intérieur de bouteilles ou de flacons en plastique, fermés par leur bouchon :

1. Versez l'huile refroidie dans n'importe quelle bouteille en plastique
2. Refermez bien les bouteilles remplies d'huile
3. Placez la bouteille en plastique à l'intérieur du conteneur

Alternativement, l'huile peut être déposée au Centre de collecte municipal de Bettona

À l'heure actuelle, dans la commune de Bettona, le point d'apport est présent à :

- **CONAD Via Perugia**
137a, Passaggio di Bettona



Retrait Encombrants

Comment
éliminer
correctement
les déchets
encombrants ?

*Il suffit de
soulever le
combiné !
Appel gratuit
Retrait gratuit.*

Pour des informations et des mises à jour, consultez toujours le site **Gesenu.it** dans la section de votre commune sur la page dédiée

Éliminer vos déchets encombrants est **facile et gratuit**, grâce au service de ramassage sur réservation.

Comment faire ?

Le service se réserve en contactant le Service Clients Gest/ Gesenu.

Comment et quand a lieu le retrait ?

Le service clients indique la date du retrait et la veille au soir, l'utilisateur doit exposer l'encombrant devant son numéro de rue à l'extérieur de la propriété.

Que pouvez-vous éliminer ?

Encombrants tels que : armoires, canapés, matelas, fauteuils, chaises, bureaux...

ou les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) tels que : réfrigérateurs, moniteurs, téléviseurs, machines à laver, chauffe-eau...



Ceux qui veulent se débarrasser immédiatement d'un déchet encombrant peuvent utiliser le **Centre de Collecte** pour l'apport direct des biens durables et des déchets encombrants.

Tri Couches et Couches pour adultes



Tout d'abord, il est important de se rappeler que les Couches et les Couches pour adultes doivent normalement être jetées dans le récipient dédié aux **déchets secs résiduels**.

Service de ramassage gratuit des Couches et des Couches pour adultes pour les nouveau-nés et les personnes âgées.

Les familles qui se trouveraient en difficulté, devant jeter un nombre important de couches et/ou de couches pour adultes, pourront bénéficier d'un service de collecte dédié, au moyen de sacs.

Comment obtenir le service :

L'activation de ce service peut être faite au nom du titulaire TARI, au **Bureau U.C.T.** - situé sur **Piazza Matteotti**, où, en plus de remplir le formulaire vous recevrez également un kit d'activation, qui consiste en un **approvisionnement annuel en sacs beiges**.

Les sacs doivent être utilisés **exclusivement pour l'apport de couches et de couches pour adultes**.

Le service de collecte aura une validité annuelle à compter de la date d'activation du service, à la fin de cette période, il cesse tacitement.

L'utilisateur qui a l'intention de renouveler la demande devra obligatoirement soumettre à nouveau la demande l'année suivante.

Pour des informations et des mises à jour, consultez toujours le site **Gesenu.it** dans la section de votre commune sur la page dédiée



Centres de Collecte Municipaux

Que pouvez-vous apporter ?

Fer, plastique, bois, papier, carton et tetrapak, déchets (tous les matériaux électriques et électroniques), encombrants, piles usagées et batteries automobiles, fontes et élagages, médicaments périmés, vêtements usagés, huile végétale et huile minérale, peintures, acides, encres, pesticides et aérosols.

Horaires d'ouverture :

- **Localité Passaggio**
Via Col di Mezzo
Mercredi, Vendredi et Samedi 15 h - 18 h
Le dimanche de 9 h à 12 h

Le centre de collecte est l'achèvement naturel du service de tri sélectif, fournissant aux citoyens une **solution pour éliminer tous les déchets** qui, en raison de leur taille ou de leur type, **ne peuvent pas être transférés dans les conteneurs individuels ou collectifs.**

Comment l'utiliser

Pour pouvoir conférer au centre de collecte de la municipalité de Bettona, il faut posséder la carte magnétique « **RICICARD** », qui peut être demandée gratuitement au Centre de Collecte, en remplissant un simple formulaire.

Comment fonctionne l'incitation économique ?

Tous les citoyens titulaires de la Taxe sur les déchets de la Commune de Bettona qui apportent leurs déchets au centre de collecte, ont droit à une **incitation économique, calculée sur la base de la quantité de déchets donnés. Pour plus d'informations, demandez le règlement au Centre de collecte.**

Micro DEEE



Les objets électroniques, une fois jetés, deviennent des déchets appelés **DEEE (Déchets d'équipements Électriques et Électroniques)**. Les DEEE sont la catégorie de déchets municipaux qui, par rapport au poids et au volume, contient le **plus grand nombre de polluants**. Ces déchets sont parmi les plus dangereux pour l'environnement.

Les déchets électroniques de **moins de 24x16 cm** prennent le nom de **Micro DEEE** et peuvent être éliminés correctement et gratuitement dans les **conteneurs utilisés exclusivement pour leur collecte**.

Pour découvrir l'emplacement de ces conteneurs et obtenir plus d'informations, consultez toujours le site **Gesenu.it** dans la section de votre commune à la page dédiée.

Les DEEE de tailles supérieures à 24x16 cm doivent être éliminés en les déposant au **Centre de Collecte Municipal**

Que sont les micro DEEE et où sont-ils jetés ?

Exemples de Micro DEEE :
cigarettes électroniques, smartphones, chargeurs, clés USB, disques durs, power banks (batteries externes), tablettes, tondeuses à cheveux, brosses à dents électriques, rasoirs électriques, réveils, montres-bracelets ou montres de gousset, balances, souris, calculatrices, téléphones, caméscopes, jeux vidéo, thermomètres digitaux, petits appareils électroménagers, etc.

ATTENTION !
Les piles ne doivent pas être jetées dans les conteneurs DEEE



Service clients Gest/Gesenu



NUMÉRO VERT
800.66.70,36



WHATSAPP (CHAT UNIQUEMENT)
333.95.53215

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h et de 15 h à 17 h
Samedi de 8 h 30 à 13 h

Pour informations, activation et réservation de services, retrait de kits de sacs et de conteneurs, remplacement de conteneurs en cas de vol ou de perte, signalements, réclamations, dédié à tous les usagers de la municipalité de Bettona.

Bureau URP de Bettona :

Piazza Cavour 14 - au siège de la municipalité

Mardi 15 h - 17 h

Jeudi 9 h - 13 h

Service clients Gest/Gesenu :

Via del Rame, 30, Zona industriale di Ponte Felcino

du Lundi au vendredi 8 h 30 - 13 h et 15 h - 17 h

Samedi 8 h 30 - 13 h



**Nous sommes
aussi sur
Facebook !**

Suivez-nous pour être toujours informé
sur le service de collecte de Bettona !

Dans la page vous trouverez :

- Nouveautés de service
- Demande d'information
- Signalements
- Vidéos pédagogiques
- News et curiosités



SITE INTERNET
www.gesenu.it



EMAIL
ufficioclienti@gestumbria.it
ufficioclienti@gesenu.it